

N° analyse : 77792-22-1044 Type analyse : D2CL_C
Origine échantillon : CROIX Point surveillance : 173
Hoarau, 19 rue Principale
Installation : CROIX-VILLARS (UDI)
eau traitée au chlore (U.G.E.) CC SUD TERRITOIRE
prélevé sous accréditation par Mr Celotti (CEL) Laboratoire PMA
Date de prélèvement : 22/03/2022 à 10h30
Date de réception : 22/03/2022 à 10h50
Date de début des essais : 22/03/2022 à 13h00

ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE
UNITE SANTE ENVIRONNEMENT NFC
8 RUE HEIM CS 90247
90005 BELFORT CEDEX

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Pour déclarer, ou non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Les déclarations de conformité, avis et interprétations sont couverts par l'accréditation uniquement si tous les résultats pris en considération pour conclure sont accrédités.
Référence méthode(s) prélèvement : FD T 90-520 / NF EN ISO 19458(T 90-480)

METAUX ET MICROPOLLUANTS MINERAUX		Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Antimoine	A	<0.5	µg/l	5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Cadmium	A	<0.025	µg/l	5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Chrome	A	<1.0	µg/l	50		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Cuivre	A	0.017	mg/l	2	1	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Fer total	A	<20	µg/l		200	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Nickel	A	<1.0	µg/l	20		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Plomb	A	<1.0	µg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES		Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Nitrites	A	<0.01	mg/l NO2	0.5		NF EN 26777

(1) Laboratoire de réalisation de l'analyse (n° accréditation) La liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
A=Laboratoire Pays de Montbéliard Agglomération (1-6554)

(2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.
NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification)
(*) indique que le paramètre est couvert par l'accréditation. La température n'est pas couverte par l'accréditation.
Les incertitudes sont disponibles sur demande.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.
Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à lessai et tels qu'ils ont été reçus.
Les conclusions émises s'appuient sur les valeurs seuils du Code de la Santé Publique (limites et références de qualité)

analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique

CONCLUSIONS Eau conforme aux limites et satisfaisante au regard des références de qualité (*)

Renseignements Complémentaires

Pour les paramètres sous-traités : voir résultat CARSO joint.

Isabelle CUVIER
Coordinatrice





Edité le : 25/03/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

LABORATOIRE D'ANALYSE DE LA COMMUNAUTE

D'AGGLO. DU PAYS DE MONTBELIARD
RUE DE LA CORNETTE LA CHARMOTTE
25420 VOUJEAUCOURT

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Dans le cas où le laboratoire n'a pas réalisé l'étape de prélèvement, les résultats s'appliquent uniquement à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE22-41915	Analyse demandée par :	ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 90004 BELFORT
Identification échantillon :	LSE2203-57420-1		
Référence échantillon commanditaire:	1044-22		
Nature:	Eau à la production		Code PSV : 0000000173
Point de Surveillance :	CROIX		
Localisation exacte :	HOARAU - 19 RUE PRINCIPALE		
Dept et commune :	90 CROIX		
UGE :	0059 - COMMUNAUTE COMMUNES SUD TERRITOIRE		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse : D2CL2	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	COMMUNAUTE COMMUNES SUD TERRITOIRE Service des Eaux - 6 rue Juvénal Viellard - Site d 90600 GRANDVILLARS		
Nom de l'installation :	CROIX-VILLARS	Type : UDI	Code : 000118
Prélèvement :	Prélevé le 22/03/2022 à 10h30 Réception au laboratoire le 22/03/2022 Prélevé par le client Francis CELOTTI		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Toutes les informations relatives aux conditions de prélèvement ont été transmises par le client.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client.

Date de début d'analyse le 23/03/2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
COV : composés organiques volatils Solvants organohalogénés							
Bromoforme 90D2CL_2**	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Chloroforme	90D2CL_2**	2.2	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chlorure de vinyle	90D2CL_2**	< 0.004	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.5	#
Dibromochlorométhane	90D2CL_2**	0.44	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dichlorobromométhane	90D2CL_2**	0.80	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Somme des trihalométhanes	90D2CL_2**	3.44	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	100	
Epichlorhydrine	90D2CL_2**	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.1	#
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques							
HAP							
Benzo (b) fluoranthène	90D2CL_2**	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (k) fluoranthène	90D2CL_2**	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (a) pyrène	90D2CL_2**	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.010	#
Benzo (ghi) pérylène	90D2CL_2**	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	90D2CL_2**	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Somme des 4 HAP quantifiés	90D2CL_2**	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.100	
Composés divers							
Divers							
Acrylamide	90D2CL_2**	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	#

90D2CL_2** ANALYSE (D2CL_2) EAU DE DISTRIBUTION (ARS90-2021)

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Marie FAURE
Ingénieur de Laboratoire

